PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 15 août 2017 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Yves Croteau.

Sont présents :

Monsieur le maire, Yves Croteau

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger Nicole Ménard Claude Larocque Richard Sabourin Robert Leclerc Guy Lapointe

Sont également présentes, mesdames :

Cynthia Bossé, directrice générale Christelle Lafourcade, secrétaire au greffe

1. <u>Séance ordinaire</u>

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

267-08-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Participation au colloque annuel de la zone Montérégie Est;
- 10.2 Inscription de madame Sylvia Ouellette à une formation pour les élections municipales de novembre 2017;
- 10.3 Rémunération du personnel électoral;
- 10.4 Autorisation de signature du contrat de service avec Groupe Maskatel LP.
- 10.5 Demande de modifications aux règlements d'urbanisme de l'entreprise Transport M. Cabana inc.

10.6 Financement du projet de construction du garage municipal.

<u>Adoptée</u>

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 4 juillet 2017

268-08-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 4 juillet 2017.

Adoptée

2. <u>Dépôt de documents</u>

Les documents suivants sont déposés :

- 1. Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton du 14 juin 2017;
- Rapport Planitaxe (Éthier Avocats inc.) pour la récupération des taxes à la consommation non réclamées;
- 3. Certificats d'assurances pour le Parc nature de la région d'Acton;
- 4. Rapport mensuel de la Corporation de développement de la rivière Noire;
- 5. Rapport d'activités de la Chambre de commerce de la région d'Acton;
- 6. Bilan d'évènement et bilan financier des spectacles en plein air;
- 7. Bilan d'évènement et bilan financier du cinéparc.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

269-08-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de juillet 2017 d'une somme de 93 621,45 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 17 403,04 \$.

Adoptée

3.2 Transfert budgétaire du poste 02 220 000 640, « Pièces et accessoires », au poste 03 310 00 200 « Équipement, machinerie, outillage incendie »

CONSIDÉRANT LA facture à payer de l'entreprise Soudure N. Dauphinais, pour la fabrication de supports à habits de combat;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'un transfert budgétaire afin de régler cette facture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'effectuer un transfert budgétaire du poste 02 220 000 640, intitulé « Pièces et accessoires » au poste 03 310 00 200 intitulé « Équipement, machinerie, outillage incendie », pour une somme de 3 360 \$.

<u>Adoptée</u>

4. Administration

4.1 Embauche de madame Christelle Lafourcade, à titre de secrétaire au greffe pour le remplacement du congé de maternité de madame Claudia Lavallée

CONSIDÉRANT QUE le départ de madame Claudia Lavallée est prévu pour le mois d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE madame Christelle Lafourcade a été sélectionnée par le comité formé selon le mandat attribué par la résolution numéro 218-06-2017 de ce conseil;

CONSIDÉRANT L'entente intervenue entre madame Lafourcade et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Lafourcade est en poste depuis le 7 août 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit entérinée l'embauche de madame Christelle Lafourcade à titre de secrétaire au greffe remplaçante aux conditions établies au contrat de travail;

QUE soit entérinée la signature du contrat de travail par la directrice générale, madame Cynthia Bossé, pour et au nom de la Municipalité.

<u>Adoptée</u>

270-08-2017

4.2 <u>Cotisation à la Chambre de Commerce de la Région d'Acton</u>

272-08-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit renouvelée la cotisation à la Chambre de Commerce de la Région d'Acton pour l'année 2017-2018, et ce, pour un montant de 172,46 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

4.3 <u>Travaux de réaménagement des locaux du 810, rue Lanoie</u>

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent avoir lieu pour le réaménagement des locaux du 810, rue Lanoie comprenant l'aménagement de la réception, de la salle d'attente ainsi que des travaux de peinture;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont déjà été demandées;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et qu'elle est incomplète;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des précisions aux soumissionnaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient demandées de nouvelles soumissions incluant les précisions quant aux travaux à effectuer pour le réaménagement des locaux du 810, rue Lanoie;

QUE soit autorisé un budget maximal de 17 000 \$ incluant taxes pour les travaux de réaménagement du local du 810, rue Lanoie.

<u>Adoptée</u>

4.4 Installation d'un système d'alarme pour les nouveaux locaux de la Municipalité d'Upton

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Sécurité intégrée Tyco Canada, inc. comprenant l'installation de détecteurs de mouvement et de contacts magnétiques pour protéger les locaux ainsi que deux claviers supplémentaires pour l'accès arrière et l'accès au sous-sol d'une somme de 1 600 \$ en plus d'un montant annuel de 400 \$ excluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

273-08-2017

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise Sécurité intégrée Tyco Canada, inc. pour l'installation d'un système d'alarme pour les nouveaux locaux de la Municipalité d'Upton d'une somme de 1 600 \$ en plus d'un montant annuel de 400 \$ excluant les taxes applicables;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer tout document liant la Municipalité avec l'entreprise Sécurité intégrée Tyco Canada, inc.

<u>Adoptée</u>

4.5 Fermeture de compte inactif numéro 308350 à la Caisse populaire Desjardins d'Acton Vale-Rivière Noire

CONSIDÉRANT QUE le compte numéro 308350 à la Caisse populaire Desjardins servait uniquement à la bibliothèque municipale d'Upton pour le paiement des achats à la librairie Daigneault de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE cette librairie est définitivement fermée;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus lieu de conserver ce compte ouvert;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée la fermeture du compte inactif numéro 308350 à la Caisse populaire Desjardins d'Acton Vale-Rivière Noire;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, ainsi que madame Francine Savoie, représentant la bibliothèque municipale d'Upton, à signer tout document nécessaire à cette fermeture de compte.

<u>Adoptée</u>

4.6 Inscription de madame Christelle Lafourcade à une formation pour les élections municipales de novembre 2017

Ce point est retiré.

5. <u>Sécurité incendie et sécurité civile</u>

5.1 Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2017 et des prévisions des dépenses pour le mois d'août 2017

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2017 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'août 2017 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'août 2017, un budget de 375 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée

5.2 Embauche de monsieur Denis Gauthier à titre de pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier, recommande l'embauche de monsieur Denis Gauthier à titre de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Gauthier a déjà la formation niveau 1 : extinction des incendies et désincarcération:

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit entérinée l'embauche de monsieur Denis Gauthier à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois.

Adoptée

5.3 Modification de la ventilation de la caserne incendie

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.4 Croix-Rouge canadienne - Contribution annuelle à l'entente du Service aux sinistrés

CONSIDÉRANT L'entente entre la Municipalité et la Croix-Rouge canadienne pour les services d'accueil, d'information, d'hébergement de secours, d'alimentation de secours, d'habillement de secours et de premiers soins;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle est calculée à raison de 0,16 \$ par habitant pour un total de 336,96 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le paiement de la contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne au montant de 336,96 \$.

<u>Adoptée</u>

277-08-2017

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'août 2017

279-08-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'août 2017, un budget de 2 186 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter du Service des travaux publics.

Adoptée

6.2 Scellement des fissures pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE le scellement des fissures sur le rang Deslauriers ainsi que sur le 20° Rang a été décrété au budget de l'année 2017;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Lignes Maska au montant 1,74 \$ le mètre linéaire pour un total de 6 960 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Permaroute au montant 1,65 \$ le mètre linéaire pour un total de 6 032,40 \$ excluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise Permaroute au montant de 6 032,40 \$ pour le scellement des fissures pour le rang Deslauriers et le 20^e Rang;

QUE pour pourvoir au paiement des travaux, soit utilisé le budget courant.

<u>Adoptée</u>

6.3 Résultat des soumissions pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de construction du garage municipal

CONSIDÉRANT L'appel d'offres numéro 2017-003 pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT LES résultats suivants:

Nom du soumissionnaire	Rang	Montant (taxes exclues)
MDA architectes	8	119 450 \$
Lemay Côté architectes	3	61 770 \$
Au point	4	59 900 \$
Demers Pelletier architectes	S.O.	S.O.
Bilodeau Baril Leeming architectes	1	45 000 \$
Faucher Gauthier architectes	5	61 155 \$
J. Dagenais architecte	7	94 500 \$
Consumaj inc.	6	75 300 \$
Bourassa Maillé architectes	S.O.	S.O.
Francis Lussier architecte	2	66 700 \$
Justin Viens architecte inc.	S.O.	S.O.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Justin Viens architecte inc. n'est pas conforme au devis d'appel d'offres 2017-003;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions des entreprises Demers Pelletier architectes et Bourassa Maillé architectes n'ont pas obtenu la note de qualification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit rejetées les soumissions des entreprises Justin Viens architecte inc., Demers Pelletier architectes et Bourassa Maillé architectes;

QUE soit retenue l'entreprise Bilodeau Baril Leeming architectes pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de construction du garage municipal conformément au devis d'appel d'offres 2017-003;

QUE soit accepté l'avenant au contrat 2017-003 signé par l'architecte et par la Municipalité pour en soustraire l'assurance excédentaire, réduisant le coût du contrat de 1 500 \$, le portant ainsi à un montant de 43 500 \$ excluant les taxes applicables;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer l'avenant au contrat afin de soustraire l'assurance excédentaire;

QUE soit affectée au paiement des services professionnels la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

<u>Adoptée</u>

6.4 <u>Appel d'offres pou</u>r l'achat d'abrasif

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'abrasif pour l'entretien des chemins de la Municipalité pour la saison hivernale 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour procéder à l'invitation de soumissionnaires pour l'achat d'abrasif comme suit:

- Une quantité de 400 tonnes métriques;
- Une quantité optionnelle supplémentaire de 400 tonnes métriques incluse à l'appel d'offres;
- Un prix distinct demandé pour la livraison.

Adoptée

7. <u>Hygiène du milieu</u>

7.1 Vérification du système d'air comprimé de l'usine de filtration d'Upton

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.2 Achat de flottes de niveau pour les trois postes de pompage

CONSIDÉRANT LES anomalies dans la détection des débordements par les capteurs de surverses aux postes de pompage Lanoie, Saint-Éphrem et Bruneau;

CONSIDÉRANT QUE ces anomalies sont liées à la présence de dépôts importants dans certains ouvrages et au fait que la technologie de ces capteurs n'est pas optimale pour les caractéristiques des ouvrages, ceci entrainant des données erronées dans les rapports;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Scadalliance comprenant la fourniture de flottes de niveau ainsi que des accessoires nécessaires en remplacement des détecteurs actuels d'une somme de 2 115 \$ excluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise Scadalliance d'une somme de 2 115 \$ excluant les taxes applicables pour la fourniture de flottes de niveau ainsi que des accessoires nécessaires;

QUE soit affectée au paiement la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée

8. <u>Loisirs, culture et vie communautaire</u>

8.1 Remerciement à madame Andrée Théroux pour ses années de bénévolat à la bibliothèque

284-08-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de remercier madame Andrée Théroux pour ses nombreuses années de bénévolat au sein de la bibliothèque municipale.

<u>Adoptée</u>

8.2 Appel à la solidarité municipale, demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière de la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est afin de l'aider à financer ses frais de justice et de représentation dans leur défense contre la pétrolière Gastem;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 440-12-2016;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

285-08-2017

Il est résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de refuser cette demande de soutien financier.

Refusée

8.3 Remerciement à madame Gisèle Girard pour ses années de bénévolat à la bibliothèque

286-08-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de remercier madame Gisèle Girard pour ses nombreuses années de bénévolat au sein de la bibliothèque municipale.

Adoptée

8.4 Autorisation de tenir une activité de « maison hantée » le 31 octobre 2017

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement récréatif d'Upton (RRU) désire souligner la fête de l'Halloween le 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT LA proposition de madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, d'organiser une « maison hantée » dans un lieu encore à déterminer;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 420 \$ est prévu au budget 2017 pour cette activité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le RRU soit mandaté pour organiser l'activité de « maison hantée » pour la fête d'Halloween;

QUE soient mandatées Cynthia Bossé et Geneviève Payette pour convenir du lieu de cette activité;

QUE soit alloué, pour cette activité, un budget d'un montant de 420 \$;

QUE soient avisées les assurances de la tenue de cette activité;

QUE l'entretien ménager à la suite de la tenue de l'activité soit sous la responsabilité du RRU;

QUE soient remerciés les bénévoles du RRU pour leur dévouement habituel à cette activité très appréciée des Uptonaises et des Uptonais.

Adoptée

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les efforts déployés, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre, des actions auront lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE, en tant que gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QU'Upton soit déclarée municipalité alliée contre la violence conjugale;

QUE soient utilisés le journal municipal ainsi que le site internet de la Municipalité afin de publier la déclaration d'Upton en tant que municipalité alliée contre la violence conjugale.

<u>Adoptée</u>

9. <u>Urbanisme</u>

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juillet 2017

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juillet 2017 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Mandat à monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, pour la subdivision des lots numéro 1 957 611 et numéro 1 957 883

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder à la subdivision des lots numéro 1 957 611 et numéro 1 957 883 pour le projet d'aménagement de l'accès au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT LA soumission de monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, pour une somme de 1 782,16 \$ incluant les taxes applicables;

289-08-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, de procéder à l'opération cadastrale permettant la subdivision en deux lots de la propriété actuellement formée des lots numéro 1 957 611 et numéro 1 957 883, et ce, pour une somme de 1 782,16 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

9.3 Mandat à monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, pour l'aménagement de l'accès au terrain des loisirs

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder à l'opération cadastrale qui permettra à Burnbrae Farms de céder une partie de son stationnement pour l'aménagement de l'accès au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT LA soumission de monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, pour une somme de 1 244,78 \$ incluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, de procéder à l'opération cadastrale qui permettra à Burnbrae Farms de céder une partie de son stationnement pour l'aménagement de l'accès au terrain des loisirs, et ce, pour une somme de 1 244,78 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

9.4 Amendement apporté à la demande d'autorisation à la CPTAQ de l'entreprise Propane du Suroît pour les lots portant les numéros : 1 957 564, 1 957 567, 1 958 252, 1 958 253, 1 958 254 et 3 258 618

CONSIDÉRANT LA demande d'autorisation de l'entreprise Propane du Suroît produite en 2016 en vue d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'autorisation d'utiliser à une fin autre qu'agricole une superficie de 6,45 hectares située sur le territoire de la Municipalité et composée des lots ou parties des lots portant les numéros 1958252, 1958253, 1957567, 1958254, 1957564 et 3258618 pour l'implantation d'un terminal intermodal voué au stockage et au transbordement de gaz propane;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 230-06-2016 adoptée lors d'une séance régulière de son conseil du 7 juin 2016 ajournée et tenue le 20 juin 2016, la Municipalité a émis une recommandation favorable pour appuyer cette demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT L'amendement apporté à cette demande pour réduire la superficie visée de 6,45 à 4,46 hectares selon un plan amendé de l'agronome Daniel Labbé daté du 4 août 2017 qui est joint à une lettre du 7 août 2017 transmise à la Municipalité par les procureurs de l'entreprise;

CONSIDÉRANT L'assurance donnée par Propane du Suroît qu'elle entend respecter ses engagements signés le 7 juin 2016 quant au Service de sécurité incendie de la Municipalité pour la réalisation de son projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à la majorité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité appuie la demande amendée de l'entreprise Propane du Suroît pour obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à une fin autre qu'agricole une superficie de 4,46 hectares composée des lots ou parties des lots portant les numéros 1958252, 1958253, 1957567, 1958254, 1957564 et 3258618 pour l'implantation d'un terminal intermodal voué au stockage et au transbordement de gaz propane;

QUE tout permis de construction de tout bâtiment, construction, équipement accessoire et aménagement extérieur tel que présenté dans le présent dossier soit assujetti à l'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) de la Municipalité d'Upton;

QU'ainsi cet avis favorable concerne davantage l'usage des lieux et qu'il ne peut constituer aucune admission quant aux plans présentés.

<u>Adoptée</u>

9.5 Demande de servitude de tolérance pour le 732, rue Saint-Éphrem, lot numéro 1 958 572

CONSIDÉRANT QUE cette demande est à l'effet de régulariser l'empiètement de la corniche de l'édifice et du toit de sa galerie situés au 732, rue Saint-Éphrem, numéro de lot 1 958 572, dans l'emprise de la rue Saint-Joseph, numéro de lot 1 960 344;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'édifice a eu lieu avant 1966;

CONSIDÉRANT QU'aucune réglementation d'urbanisme n'existait avant 1978;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice pourrait avoir été construit dans l'emprise de la rue Saint-Joseph par les propriétaires de bonne foi et ignorant alors où se trouvait la limite de propriété;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour le propriétaire actuel, Groupe Maskatel LP, de régulariser cette situation avant la vente;

CONSIDÉRANT LE certificat de localisation, portant la minute 6 727, et son rapport émis par monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, le 6 juillet 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à la majorité des conseillers et des conseillères :

QUE le conseil municipal autorise l'établissement d'une servitude de tolérance à l'égard de l'empiètement de la corniche de l'édifice et du toit de sa galerie situés au 732, rue Saint-Éphrem dans l'emprise de la rue Saint-Joseph tel qu'il appert au certificat de localisation numéro 6 727 lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal mandate le maire, monsieur Yves Croteau ainsi que la directrice générale, madame Cynthia Bossé, afin de signer tous les documents requis et pertinents pour le notaire;

QUE les frais de notaire ainsi que les frais inhérents à ce projet de servitude soient à la charge du Groupe Maskatel LP.

<u>Adoptée</u>

10. Divers

10.1 Participation au colloque annuel de la zone Montérégie Est

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, est intéressée à participer au colloque annuel à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 24 août 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent que madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, assiste également audit colloque;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour madame Cynthia Bossé, membre de l'ADMQ, est de 150 \$, plus les taxes applicables, et que le coût pour madame Sylvia Ouellette, non membre, est de 200 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE mesdames Cynthia Bossé et Sylvia Ouellette soient autorisées à participer au colloque de zone de l'ADMQ, le 24 août 2017;

QUE tous les frais inhérents à cette journée soient remboursés en conformité au règlement 2010-203.

<u>Adoptée</u>

10.2 Inscription de madame Sylvia Ouellette à une formation pour les élections municipales de novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, travaillera avec l'équipe de la Municipalité pendant les prochaines élections municipales;

CONSIDÉRANT QU'il serait utile que madame Ouellette suive une formation dans ce but:

CONSIDÉRANT L'offre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) d'une formation à une personne non membre de l'ADMQ au même tarif qu'une personne membre par jumelage;

CONSIDÉRANT QUE cette formation offerte par l'ADMQ concerne l'atelier de perfectionnement intitulé Les élections municipales 2017 : « Oui, mais en pratique? » pour la somme de 304 \$ excluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que madame Sylvia Ouellette soit inscrite à la formation Les élections municipales 2017 : « Oui, mais en pratique? »;

QUE tous les frais inhérents à cette journée soient remboursés en conformité au règlement 2010-203.

Adoptée

10.3 Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décréter la rémunération du personnel électoral en vue des élections municipales qui auront lieu le 5 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soient décrétées les rémunérations suivantes pour la tenue des élections municipales :

Scrutateur d'un bureau de vote : 16,50 \$ de l'heure; Secrétaire d'un bureau de vote : 14,00 \$ de l'heure; Primo : 16,50 \$ de l'heure;

Président de la table de vérification

de l'identité des électeurs : 14,25 \$ de l'heure;

Membres de la table de vérification

de l'identité des électeurs : 13,25 \$ de l'heure;

QUE le président d'élection soit rémunéré à un taux horaire régulier pour la tenue du jour de vote par anticipation ainsi qu'à la journée du scrutin;

QUE le secrétaire d'élection soit rémunéré à un taux de 75 % du taux horaire du président d'élection pour la tenue du jour de vote par anticipation ainsi qu'à la journée du scrutin;

QUE l'adjoint au président d'élection soit rémunéré à un taux de 50 % du taux horaire du président d'élection pour la tenue du jour de vote par anticipation ainsi qu'à la journée du scrutin.

<u>Adoptée</u>

10.4 Autorisation de signature d'un contrat de service avec Groupe Maskatel LP

CONSIDÉRANT LE déménagement du bureau municipal au 810, rue Lanoie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer les services téléphoniques ainsi que d'ajouter les services d'accès à Internet à cette nouvelle adresse;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Maskatel LP exploite une entreprise offrant ces deux types de services;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit signer un contrat de service avec le Groupe Maskatel LP;

CONSIDÉRANT LE projet de contrat de service fournis par le Groupe Maskatel LP;

CONSIDÉRANT QU'avant sa signature des vérifications relativement au prix des services doivent être effectuées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit vérifié par madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, le coût du projet de contrat de service;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à signer le contrat à intervenir avec le Groupe Maskatel LP pour les services téléphoniques ainsi que pour les services d'accès à Internet.

Adoptée

10.5 Demande de modifications aux règlements d'urbanisme de l'entreprise Transport M. Cabana inc.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.6 Financement du projet de construction du garage municipal

CONSIDÉRANT LE projet de construction d'un garage municipal sur les lots numéro 1 957 611 et 1 957 883 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de la Loi sur les travaux municipaux (ch. T-14, art.2), une municipalité peut, si elle dispose des crédits suffisants, procéder par résolution pour ordonner des travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire affecter les sommes nécessaires au financement du projet de construction d'un nouveau garage municipal, ce qui inclut les contingences et les services professionnels, en utilisant une combinaison formée de plusieurs des sources de financement; soit une partie non autrement affectée du fonds général, une subvention du gouvernement dont le versement lui est assuré (TECQ 2014-2018) ainsi qu'une partie non autrement affectée de son fonds de roulement;

CONSIDÉRANT LE montage financier préparé par madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil municipal affectent une somme de 593 782 \$ au financement complet du projet de construction du garage municipal, ce qui inclut les contingences et les services professionnels;

QUE soient affectées les sources de financement comme suit :

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (autorisé par le MAMOT)	182 148 \$
Excédent de fonctionnement affecté au projet garage (ÉF)	185 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté aux infrastructures routières (ÉF)	141 874 \$
Fonds de roulement	30 000 \$
Excédent de fonctionnement non affecté (ÉF)	29 760 \$
Excédent de fonctionnement affecté réserve infrastructures routières (BC)	25 000 \$

<u>Adoptée</u>

11. <u>Période de questions</u>

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite:

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juillet 2017.

Adoptée

13. Levée de l'assemblée

Directrice générale

299-08-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 20h52.

Yves Croteau Maire Cynthia Bossé

Je, Yves Croteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.